

Vidéoprotection urbaine : Charenton-le-Pont, Immobilière 3F et la Préfecture du Val-de-Marne unis pour renforcer la tranquillité des locataires de 260 logements

Publié le 17/06/2021

Souhaitant répondre davantage aux demandes de sécurité et de prévention des locataires du parc social et lutter contre le sentiment d'insécurité, la Municipalité de Charenton-le-Pont, Immobilière 3F et la Préfecture du Val-de-Marne ont mis en place un dispositif innovant de transmission des images des caméras de vidéoprotection de la Résidence du Tripode (260 logements) vers le Centre de Surveillance Urbaine de la police Municipale pour améliorer la tranquillité des locataires.

Hervé Gicquel, Maire de Charenton et Conseiller Départemental du Val-de-Marne, Pascal Turano, Premier Maire-Adjoint chargé de la sécurité et de l'Habitat Social, Olivier Perret, Directeur Départemental et Bruno Rousseau, Directeur Général Adjoint en charge du Patrimoine chez Immobilière 3F, ont pu constater l'effectivité de ce dispositif lors d'une visite du centre de Supervision Urbaine (CSU) du poste de police municipale jeudi 17 juin 2021.

• Un partenariat innovant en matière de vidéo protection

Cette démarche partenariale a démarré, à l'initiative d'Immobilière 3F, par l'installation en janvier 2020 de caméras dans les parties communes de l'ensemble immobilier « Tripode » sis 1, rue de l'Arcade, 7 Quai de Bercy et 8 rue Port aux Lions comptant 260 logements. « Nos locataires se sentent encore plus en sécurité dans leur immeuble car ils peuvent ainsi bénéficier en cas de besoin des interventions de la police municipale, notamment la nuit et les week-ends quand notre personnel est de repos » explique Olivier Perret.

En parallèle, la ville, immobilière 3F et la Préfecture du Val-de-Marne ont signé une convention encadrant le transfert des images de vidéoprotection exploitées par 3F sur ce site emblématique du parc social charentonnais vers le Centre de Surveillance Urbaine de la Police Municipale et si besoin vers le commissariat de la police nationale.



- **Un dispositif fonctionnant depuis le 1er avril 2021**

Depuis le 1er avril 2021, les images des caméras d'Immobilière 3F sont reportées au Centre de Surveillance Urbaine (CSU) de la Police Municipale de Charenton.

Il s'agit d'une action concrète soulignant la capacité d'une ville, d'un bailleur social et de l'Etat d'établir des partenariats pour renforcer la tranquillité résidentielle et publique, tout autant que d'un outil d'investigation efficace à l'usage des services en charge de la sécurité.

Naturellement, toute personne susceptible d'avoir été filmée dans les immeubles concernés disposera, conformément à l'article 10-V de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 modifiée, d'un accès aux enregistrements qui la concernent ou pourra en vérifier la destruction dans le délai prévu.

[Téléchargez le communiqué de presse \(PDF\)](#)